

Aspects administratifs et institutionnels

Mathieu Stoll

Jean-Émile Tosello-Bancal

Bureau de la formation, Sous-direction des Bibliothèques et de la
Documentation

1. État des lieux de la formation des usagers

La formation des usagers constitue aujourd'hui l'un des axes forts de l'enseignement supérieur. Cette priorité s'est traduite par la mise en place, depuis 1997, de cours de méthodologie dans le cadre du DEUG, à mettre en relation avec celle, plus récente, des TPE dans le secondaire.

Les SCD sont très impliqués dans ces enseignements, du 1^{er} au 3^e cycle. En 2000, ils ont formé plus de 126 000 étudiants, et cette dynamique s'est largement matérialisée dans les contrats quadriennaux de leurs établissements.

Les SCD s'appuient au niveau régional sur le réseau des URFIST, et, au niveau national, sur le serveur FORMIST implanté à l'ENSSIB.

2. Les soutiens à la production de documents pédagogiques multimédias

La SDBD mène depuis 1998 une politique active de soutien à la production pédagogique multimédia. Elle dispose pour cela de crédits pluriannuels sur le budget civil de recherche et développement (BCRD) : trois projets ont été soutenus en 1998, huit en 1999.

Les établissements du supérieur peuvent également développer des documents pédagogiques (sites web, cédéroms, etc.) par l'intermédiaire du dispositif de soutien aux ressources pédagogiques multimédias et audiovisuelles des ministères de l'éducation nationale et de la recherche.

Enfin, réunis en consortia, ils peuvent proposer des formations diplômantes, ouvertes et à distance dans le cadre des « Campus numériques français », lancés en 2000 et reconduits en 2001.

3. Réalisation de documents pédagogiques multimédias et droit de la propriété intellectuelle

a. Rappel des grands principes du droit d'auteur

Définition de l'œuvre

- Une œuvre est une forme d'expression originale
- Détermination de l'originalité

Identification de l'auteur

- L'auteur personne physique est le seul titulaire des droits sur l'œuvre
- Exceptions

Droits d'auteurs

- Droits moraux
- Droits patrimoniaux

b. Vous réalisez ou faites réaliser un document pédagogique multimédias : quelques règles à respecter

Les autorisations

- La nécessité d'obtenir une autorisation écrite
- Auprès de qui s'adresser pour obtenir ces autorisations

La propriété

- Œuvre individuelle
- Œuvre collective
- Œuvre de collaboration

Les contrats